



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Kersbeek 24**
Avenue Kersbeek 24A

Identité du demandeur : **Monsieur Jack Brunelle**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **Transformer un atelier en fond de parcelle en logement unifamilial avec atelier accessoire et étendre le volume annexe. - PU 29149**

Nature de l'activité principale :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, zones de chemin de fer, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

Motif principaux de l'enquête :

- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) -*
- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 12/05/2026 et jusqu'au 26/05/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 26/05/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 09 juin 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 28/04/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29149

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Jack Brunelle

bien sis : Avenue Kersbeek 24

goed gelegen : Avenue Kersbeek 24A

A Forest - Te Vorst,

